

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF. : R.C.A.2V.Q. 202

Date : 2017-05-17

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21320Ib, 21321Ia et 21704Ip.*

Réf. : Omnibus entreposage extérieur - quartier Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Intervention du conseiller municipal du district concerné.
3. Présentation du projet de modification de la zone concernée et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par le conseiller en urbanisme.
4. Période de questions et commentaires du public.
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
6. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

Options soumises au vote :

Description des options

1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification.
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification.
3. Abstention.

**Résultats du
vote**

6

0

0

total : 6

Questions et commentaires du public :

- Une résidante du boulevard Lebourgneuf demande des précisions concernant le type d'entreposage proposé pour la zone 21704Ip. Selon elle, le type d'entreposage « A » semble être en contradiction avec les types d'entreposage déjà en place (« B » et « D »). Elle souhaite également connaître la définition d'une marchandise prescrite dans le type d'entreposage « A » et s'informe sur la limite permise des quantités de marchandises, car elle craint que cette modification entraîne une augmentation de la circulation de camions dans les rues avoisinantes.
- Une résidante de la rue de la Rive-Boisée Sud souhaite savoir si la modification proposée entrainera plus de manutention de marchandises durant la nuit. Elle craint que cette nouvelle réglementation amène, à long terme, une augmentation des activités de manutention et occasionne des nuisances au secteur résidentiel voisin.

➤ *Réponse de la Ville : L'objectif de cette intervention est de favoriser, notamment, une cohabitation harmonieuse et de minimiser les impacts aux zones d'habitation contigües. Cette modification*

RAPPORT DE CONSULTATION ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

règlementaire, initiée par la Ville, assure une gestion plus adéquate des types d'entreposage permis dans les zones et parcs industriels.

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Une membre demande si ce projet de modification est une initiative de l'Arrondissement.
 - *Réponse de la Ville : .Ce projet est proposé par l'Arrondissement afin de répondre aux besoins des entreprises.*
- Un membre souhaite savoir si l'impact des ilots de chaleur a été considéré dans l'analyse des types d'entreposage à autoriser dans les zones et parcs industriels concernés. De plus, elle demande si le bruit occasionné par la circulation des camions est un élément qui a été étudié dans cette analyse.
 - *Réponse de la Ville : Certaines mesures déjà en place permettent de réduire les ilots de chaleur :*
 - *L'indice d'aire verte, établi à 10 % de la superficie du lot, est destiné à la végétalisation et à la plantation d'arbres.*
 - *Les aires stationnement de plus de 100 cases doivent également être divisées par des bandes de verdure et des arbres.*

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Accepter la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21320lb, 21321la et 21704lp.*

Personnes présentes :

Mmes Lise Bilodeau*, présidente, Liane Bourdages*, secrétaire, Lydie Pincemin*, administratrice, MM. André Dalairé*, vice-président, Jean Guyler Darcelin*, trésorier, Mohammed Filali*, administrateur, Jonatan Julien, conseiller municipal.

** Ont droit de vote au conseil d'administration.*

Personnes ressources : MM. Christian Lepage et Michel Hubert, conseillers en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières.

Secrétaire de soutien : Mme Renée-Pier Bertrand

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec

3 citoyens assistent à la rencontre (2 femmes, 1 homme)

Nombre d'interventions :

- Public : 2
- Membres du conseil d'administration : 2

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plan du secteur concerné (remis aux membres du conseil d'administration et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de modification réglementaire (présentée au public et copie papier remise aux membres du conseil d'administration seulement).

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

Signature:

Date : 23 mai 2017

Ce document est approuvé et signé par la présidente

Mme Lise Bilodeau

Présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'arrondissement.